MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombre de conseillers

En exercice: 15

Présents: 12

Votants: 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR: 12

VOTE CONTRE:0

ABSTENTION: 0

Domaine:

VOIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 02 Avril à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation: 25 Mars 2024

<u>Présents</u>: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC.

Absents excusés: Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Raymond BENOIT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie vont être réalisés par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage de La Redorte, Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la Commune a délégué sa compétence « voirie ». Le programme de travaux prévus concerne :

- · Impasse du Crouzet,
- Chemin de Saint-Martin,
- · Parking du tennis,
- Parking du City stade,
- Accès piétons du rond-point au Pumptrack.

Sous-domaine:

Convention de travaux

OBJET:

Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de voirie effectués par le SIC de la Redorte

N° 81/2024

Il informe le Conseil de la possibilité de demander au syndicat de contracter un emprunt pour le compte de la Commune afin de financer la programmation des travaux 2024. L'emprunt serait de 170 000 €. Le remboursement se fera par fiscalisation.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DEMANDE** au Syndicat Intercommunal de Cylindrage de réaliser un emprunt de 170 000 € afin de financer les travaux de la programmation 2024,
- **DECIDE** que le remboursement de cet emprunt se fera par fiscalisation,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Alain MART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 011-211104260-20240402-20240402DEL81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024 Publication : 04/04/2024

